



Affaire n°2017 - 102

**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES
DE LA CIREST**

FIIS 2017-2020

En 2012, la CIREST a adopté l'attribution d'un fonds de concours à destination de ses communes membres.

En 2017, la Communauté d'agglomération a décidé de poursuivre l'attribution du fonds de concours intitulé « Fonds d'investissement intercommunal de solidarité » (FIIS) à ses communes membres pour financer des projets d'investissement sur le territoire Est.

A cet effet, une subvention de 300 000 € a été accordée par commune pour financer la réalisation d'une ou plusieurs opérations.

La Commune a décidé d'affecter ce fonds aux deux opérations suivantes :

1) Aménagement du chemin Verlaire :

CIREST (25 %) :	50 000 €
Commune (75 %) :	150 000 €
TOTAL HT :	200 000 €

2) Aménagement des rues de la Giroday et Alphonse Annibal :

CIREST (50 %) :	250 000 €
Commune (50 %) :	250 000 €
TOTAL HT :	500 000 €

La TVA est prise en charge par la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'investissement présenté ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement des deux opérations ;
- D'autoriser le Maire à solliciter la CIREST pour l'attribution d'une subvention au titre du FIIS 2017-2020 ;
- D'autoriser le Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code des Marchés Publics, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Maire,



Daniel GONTHIER.